Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026
Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 14

Présents : Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Daniel GAMEIRO *(pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET)*
Cyrille MOTTET *(pouvoir donné à M. Jordan GIRERD)*
Céline AZNAR

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Vie communale – demande d'occupation de la parcelle AB122 par l'association Espérance Revermontoise

Monsieur le Maire informe que l'association Espérance Revermontoise sollicite, lors d'un courrier du 17 novembre 2025, la commune de Villereversure pour l'installation d'un pas de tir extérieur pour la pratique du tir à l'arc afin de pouvoir s'entrainer en prévision des compétitions nationales d'été. L'association demande une autorisation d'occupation de la parcelle cadastrale 0122.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'autoriser l'occupation temporaire de la parcelle AB 122 à l'association Espérance Revermontoise pour la pratique du tir à l'arc et dont les conditions d'utilisations seront mentionnées dans la convention de prêt de terrain.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		